

COMMUNIQUÉ DE PRESSE 1

Carcassonne, le 12 février 2026

AVIS DE VIGILANCE ORANGE VENTS VIOLENTS

Le département de l'Aude actuellement frappé par un phénomène de vents violents sera placé en vigilance jaune **à partir de jeudi 12 février à 00h, et en vigilance orange ce même jour à compter de 04h00 jusqu'à minima 18h.**

En raison de l'intensification des rafales de vent pouvant avoisiner les 150 km/h, des mesures ont été prises.

Pour la sécurité des usagers, le Préfet de l'Aude a décidé de fermer temporairement l'ensemble des massifs forestiers du département de l'Aude, interdisant tout événement (sportif, culturel, festif...) se déroulant extérieur, les accès aux parcs et jardins publics dans tout le département.

Comme énoncé supra, à partir de cette nuit (jeudi 12 février à 04h00), le phénomène va s'intensifier.

En considération de l'intensité du phénomène ; du caractère récent du l'épisode d'inondations survenu fin janvier 2026 ayant conduit à la déclaration de 111 communes en état de catastrophe naturelle ; des dégâts causés par les débordements actuels (l'existence de nombreuses routes inondées dans l'ensemble du département et particulièrement dans le secteur du Lauragais, la chute d'arbres, la fragilité des sols...), le Préfet de l'Aude a décidé la fermeture de tous les établissements scolaires (comprenant les crèches, les accueils périscolaires, les écoles, les collèges, les lycées et les établissements d'enseignement supérieur) sur l'ensemble du département.

Par ailleurs, d'autres phénomènes sont en cours sur le département de l'Aude :

→ Pluie-inondations : un placement en vigilance jaune est attendu à compter du mercredi 11 février à 18h et ce jusqu'au lendemain jeudi 12 février, à 18h.

→ Orages : un placement en vigilance jaune est attendu à compter du mercredi 11 février à 21h et ce jusqu'au jeudi 12 février à 6h.

Au regard de la situation, le Préfet a activé le centre opérationnel départemental depuis ce mercredi 11 février 2026.

Également une Cellule d'information au public (CIP) sera ouverte à compter de 14h, et joignable au 09 70 80 90 40.

Monsieur le Préfet remercie l'ensemble des services mobilisés pour anticiper cet évènement météorologique d'ampleur.

Il est recommandé à la population de :

- limiter les déplacements non indispensables
- ne pas s'engager à pied ou en voiture sur une voie immergée (même partiellement)
- sécuriser les biens exposés au vent et à la pluie
- rester informé de l'évolution de la situation via les canaux officiels (médias, sites institutionnels, réseaux sociaux des autorités)
- ne pas diffuser de fausses informations